

Pierre II : 1263-1268

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **4 (1894)**

PDF erstellt am: **04.07.2024**

Nutzungsbedingungen

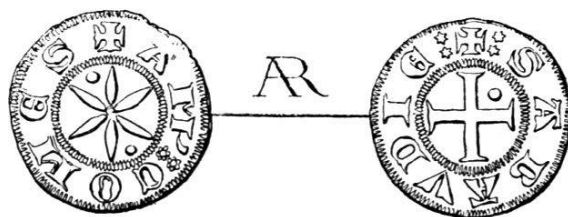
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Argent ou haut billon. Poids : 0,88 ; l'exemplaire est fruste et rogné. Module : 20 millimètres (même remarque qu'au numéro précédent). Collection de M. Bieler.

Cette pièce ressemble pour le module aux deux deniers de Promis cités à propos du n° 15 et en diffère par la disposition des besants par rapport à la fleur et surtout par l'interversion des légendes. Elle paraît appartenir, ainsi que le numéro précédent, avec les deux pièces analogues du grand ouvrage de Promis et d'autres semblables décrites par Rabut ⁽¹⁾ et par M. Perrin ⁽²⁾ à une espèce de deniers dont le poids normal aurait été d'un scrupule de la livre romaine, qui auraient coexisté sous ce règne avec des pièces plus légères, comme du temps d'Humbert III, et avec des pièces plus lourdes qui paraissent pour la première fois. Quant aux rapports de ces différentes monnaies les unes avec les autres, les mêmes questions se posent pour celles d'Amédée IV que pour celles de son grand-père et elles restent également sans réponse.

PIERRE II

1263-1268.

N° 17. Fleur à 6 pétales et à point central.

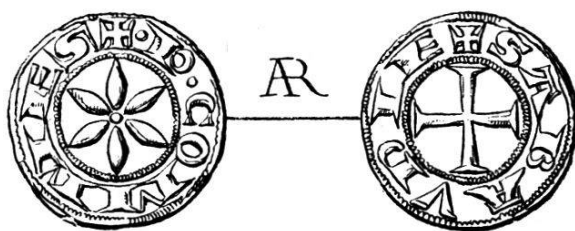
† • P • COMMES . On voudra bien remarquer la forme singulière de l'S.

R̄. Croix pattée.

† SABAVDIE

(1) *Troisième notice*, pl. I, fig. 2.

(2) *Op. cit.*, nos 18/7 et 19/8.



Argent. Poids : 1,71. Ma collection.

Cette pièce provient de la collection Géry et faisait partie de la trouvaille de Paladru. En combinant les dires des intéressés avec les renseignements que j'ai reçus de différents côtés, je calcule qu'il devait se trouver dans ce petit trésor au moins dix, peut-être douze exemplaires de cette monnaie qui est ainsi un peu moins rare qu'on ne se le figure généralement. Elle a été décrite, avec figures à l'appui, par Rabut ⁽¹⁾ et par M. A. Perrin, dans deux publications successives ⁽²⁾. Malgré cela, j'en ai fait faire un nouveau dessin dont je garantis l'exactitude absolue et qu'il serait intéressant, je crois, de comparer aux autres pièces qui se trouvent dans les musées et dans des collections particulières.

D'abord Rabut fait état de ce que le point qui suit la croisette est surhaussé, ce qui n'apparaît pas clairement à la vue de la figure 1 de sa planche, et en conclut que c'est peut-être un point secret. M. Perrin se range à cette manière de voir sans l'accompagner d'aucune expression de doute. Pas plus sur son dessin que sur celui de Rabut on ne voit distinctement que ce point soit surhaussé, mais, le fût-il réellement, il ne s'en suivrait pas encore que ce signe constituât un point secret. Sur mon exemplaire, ce point est à la hauteur de la branche horizontale de la croisette qui commence la légende et je n'y vois pas autre chose qu'un signe de ponctuation mis là pour tenir de la place, ou dans un

(1) *Cinquième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites*, extrait du tome XIII des *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, p. 6.

(2) *Le monnayage en Savoie sous les princes de cette maison*, Paris et Chambéry, 1872, p. 120, et *Médaillier de Savoie du Musée de Chambéry*, Chambéry, 1882, p. 114.

but décoratif, ou simplement pour faire comme on faisait généralement alors ; sur des pièces analogues de la même époque, du centre de l'Italie, si on voit quelquefois un point remplacer la croisette initiale (par exemple à Sienne), d'autres fois il la précède ou la suit, ou sépare les mots de la légende, sans aucun but apparent, entre autres quand il vient après des mots écrits en entier et ne peut par conséquent avoir le caractère d'un signe indiquant l'abréviation. En numismatique il faut tout voir et ne rien négliger, mais il ne faut pas vouloir à toute force que chaque détail ait sa signification.

En outre, je relève dans les remarques que M. Perrin fait au sujet de ces pièces la phrase suivante : « COMMES « est écrit avec deux M, ce qui ne se retrouve sur aucune « autre monnaie de Savoie. La régularité des lettres, la « beauté du relief, aussi bien que cette faute, pourraient « faire supposer que la gravure du coin aurait été faite « par un artiste étranger. » Ce raisonnement ne serait juste que s'il y avait eu alors un pays où l'on eût l'habitude d'orthographier COMMES avec deux M, mais cette faute est, je crois, absolument unique ; dans toute l'Europe on écrivait COMES avec une seule M. Ce qu'il y a de vrai, pourtant, dans la remarque de M. Perrin, c'est que la pièce par son style, son *facies*, rappelle celles que frappaient au milieu du XIII^e siècle les républiques de l'Italie centrale et c'est probablement de cette région-là que venait le graveur employé par Pierre II, ce qui n'a, du reste, rien d'extraordinaire.

Ce que je trouve de plus nouveau à la pièce que je présente, c'est son poids : 1,71. Comme elle est un peu usée et que le grènetis extérieur manque en partie à certaines places, on peut croire qu'elle est plutôt au dessous qu'au dessus de son poids normal et qu'un exemplaire neuf, frappé sur un flan parfait, pèserait quelque chose de plus, 1,75 à 1,80. Mais 1,71 est déjà un chiffre tout à fait insolite dans le monnayage de la

Savoie ; il rappelle les pièces contemporaines de l'Italie centrale dont on taillait 192 à la livre florentine ; elles devaient donc peser un demi-gros de cette livre, soit 1,777 et néanmoins on les appelait gros ⁽¹⁾, sauf à Florence où elles étaient connues sous le nom de florins d'argent.

Il paraît donc que Pierre II a introduit dans ses états les gros italiens récemment créés. Reste à savoir s'il a frappé d'autres monnaies analogues aux deniers du poids de deux esterlins que nous avons vus sous Amédée IV ; cela paraît probable car la pièce de Rabut pèse 1,50 ⁽²⁾, mais cela n'est pas prouvé, et, dans ce cas, il resterait encore à savoir si ces différentes espèces de monnaies ont été frappées simultanément ou successivement à la suite d'un changement de système monétaire.

PHILIPPE I^{er}

1268-1285

Thomas, fils d'Humbert III, avait laissé quatre fils, dont trois occupèrent le trône de Savoie : Amédée IV, Pierre II et Philippe I^{er}. Amédée IV eut pour successeur son fils Boniface qui mourut jeune sans avoir été marié ; après lui vinrent Pierre et Philippe qui ne laissèrent pas de postérité, en sorte qu'après ce dernier la couronne passa à Amédée V, fils de Thomas, comte de Flandre ; celui-ci, frère puîné d'Amédée IV et aîné de Pierre et de Philippe, ne régna pas en Savoie.

Sauf Amédée IV, les premiers descendants d'Hum-

(1) Gros de 6 deniers. Il y avait aussi des gros de 4 deniers. Il ne faut pas oublier que les *grossi* d'Italie n'ont pas d'autre rapport que la similitude du nom avec les gros tournois de France et qu'il y en avait de valeurs très différentes.

(2) Cela n'est pas absolument certain ; Rabut ne dit pas expressément que la pièce qu'il a décrite lui appartient, ni qu'il l'ait pesée et fait dessiner lui-même. Peut-être n'a-t-il fait que reproduire des renseignements fournis par autrui et alors ils seraient sujets à caution comme il appert du fait que voici : le Musée départemental de Chambéry possède deux exemplaires, trouvés à Paladru, de la pièce de Pierre II ; le plus beau, le seul qui soit entier, est indiqué par M. PERRIN dans son *Monnayage en Savoie* comme pesant 40 grains, soit 2,125 et dans son *Catalogue* comme pesant 1,06 (33 grains). Or, 1,06 fait 20 grains et 33 grains font 1,733 !